

## Accord d'objectifs entre l'organisateur et le/la participant(e)

### 1. Bases légales

Bases légales:

- Loi sur l'assurance-chômage (LACI)
- Ordonnance sur l'assurance-chômage (OACI)
- Circulaire du 01.01.2003 relative aux mesures de marché du travail (MMT)
- Lois cantonales / en principe : code des obligations / loi sur la protection des données

### 2. Organisateur

Projet:	<b>xxxxxx</b>	N° Profil:	<b>000000</b>	N° Place de travail:	<b>000000</b>
---------	---------------	------------	---------------	----------------------	---------------

Nom:

Adresse:

NPA/Ville:

Téléphone:

Fax:

Email:

Personne de contact:

### 3. Assuré(e) / Participant au programme

Nom:

Prénom:

Adresse:

NPA/Ville:

Téléphone:

Email:

Date naiss.:

Nr. AVS:

Etat civil:

Nationalité:

Permis de séjour:

Délai-cadre du:

au:

Indemn. jour.:

No compte CCP:

Ban-  
que:

No compte banque:

Caisse de chômage:

Profil de formation:

Profession apprise:

Formation continue:

Professions exercées :

### 4. ORP / LMMT compétent

ORP:

Conseiller:

Adresse:

NPA/Ville:

Téléphone:

Fax:

Email:

## 5. Durée de l'accord

Début:

Fin:

Taux d'occupation: **100%**

Remarques:

## 6. Lieu de travail

Pays:

Ville:

Entreprise / institution:

Adresse:

Téléphone:

Fax:

Email:

Personne de contact:

Activité du participant:

## 7. But stratégique de la mesure

- a) En général: reconversion et intégration/réintégration des assurés au sens de l'article 59 ss LACI.
- b) But spécifique de l'organisateur:
  - ... (but(s) de la mesure active correspondant à l'accord de prestations seco – organisateur)
  - ...
  - ...

## 8. Objectif individuel

### 8.1. Objectifs personnels de l'assuré

- à court terme:
- à moyen terme:
- à long terme:

### 8.2. Indications du conseiller / de la conseillère ORP

Mesures de marché du travail auxquelles l'assuré a déjà participé:

- ...
- ...

Objectifs de la présente mesure:

- ...
- ...

### 8.3. Objectifs didactiques concrets de la mesure

a) Part d'occupation

Nr.	Description d'objectif	Catalogue de mesures y relatif
B1		
B2		
B3		
B4		

b) Part de formation / formation intégrée

Nr.	Description d'objectif	Catalogue de mesures y relatif
W1		
W2		
W3		

## 9. Recherches d'emploi

Des recherches d'emploi doivent être poursuivies pendant la durée de cette mesure en tenant compte les conditions spécifiques et selon les conventions établies avec votre conseiller/ère ORP. L'organisateur s'engage à contrôler les conventions fixées en ce sens et prend toutes les mesures nécessaires afin que celles-ci soient respectées.

Le règlement suivant a été établi pour cette mesure:

Genre de recherches (domaines professionnels, région, accès au marché de l'emploi, moyens à disp.):

...

Intensité des recherches (nombre de postulations / mois):

...

Soutien fourni par l'organisateur (p.ex. accès à Internet, remboursement des frais de communication):

...

## 10. Hébergement

Le / la participant/e a droit à un logement convenable et gratuit durant son séjour en Europe centrale & orientale. L'organisateur est responsable pour la mise à disposition d'un logement. Au cas où le / la participant/e organise le logement par ses propres moyens ou participe aux frais de celui-ci, ceci doit être fixé et approuvé par écrit.

Le règlement suivant a été établi pour cette mesure:

Genre de logement (p.ex. chambre individuelle, studio, appartement):

...

Financement du logement (normalement assuré par entreprise ou institution partenaire):

...

D'éventuels accords concernant l'organisation du logement et la participation financière par le/la participant/e (précision des raisons, montant de la participation):

...

## **11. Rapport de contrôle / Rapport final**

L'organisateur établit chaque 2 mois un rapport de contrôle au conseiller / à la conseillère ORP.

A la fin de la mesure, l'assuré(e), respectivement le/la participant(e) établit un rapport final, conformément aux directives de l'organisateur.

## **12. Droits, obligations et modalités concernant les sanctions**

Les documents suivants font partie intégrante du présent accord d'objectifs:

1. Circulaire du 1.1.2003, notamment la partie A), chapitre 1.6.4 (Jours sans contrôle) et 1.6.5 (Absences et interruption d'une mesure de marché du travail) et partie G), chapitre 8.1 (Aptitude au placement pendant un programme d'emploi temporaire).
2. „Informations générales / directives / déroulement pour le participant“, établis et remis par l'organe de coordination pour les programmes d'emplois temporaires en Europe orientale et centrale.
3. Idem pour l'organisateur.
4. Règlement de l'organisateur pour les frais.

## **13. Résiliation de l'accord d'objectifs (interruption de la mesure)**

Chacune des deux parties peut adresser une demande motivée de résiliation de l'accord d'objectifs au conseiller / à la conseillère ORP. Celui-ci / celle-ci décidera de la mesure à prendre.

Lieu et date: \_\_\_\_\_

L'organisateur: \_\_\_\_\_

L'assuré(e): \_\_\_\_\_